

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Nombre de votants</u> : 10+1	<u>Pour</u> : 10+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 décembre 2017.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Procuration</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	<i>Absent*</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA (procuration à M. Laurent PIALHOUX)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

*Gérard ROUMAT: a dû s'absenter en début de séance (pompier volontaire) et n'est revenu qu'après le vote de la dernière délibération.

2017-58 Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque (chocolats des aînés)

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque qui a acheté les chocolats de Noël en faveur des aînés ne pouvant se rendre au repas organisé par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer à l'Amicale Laïque la subvention exceptionnelle de 1 040 € en remboursement des achats de chocolats des aînés.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 13 décembre 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 19/12/2017
Page 1 sur 1

